

**§ 1 Champ d'application**

1. Les présentes conditions générales d'achat (« **CGA** ») s'appliquent à toutes les ventes et livraisons de Biens réalisées par les Fournisseurs au Client sur la base de (toujours dans le respect de la législation applicable) : (i) un bon de commande du Client signé par une personne autorisée, accompagné du contrat signé entre le Fournisseur et le Client, ou (ii) un bon de commande du Client signé par une personne autorisée, accompagné du rapport signé de clôture des négociations entre le Fournisseur et le Client, ou (iii) un bon de commande du Client signé par une personne autorisée comme indiqué au paragraphe § 2 alinéa 3 des CGA. Aucune autre condition, y compris celles qui sont en contradiction avec les CGA, ne peut être acceptée sans l'accord écrit du Client, sous peine de nullité. Toute question non considérée dans les CGA est régie respectivement : (i) par les dispositions du contrat et du bon de commande, ou (ii) par les dispositions du rapport de clôture des négociations et du bon de commande, ou (iii) par les dispositions du bon de commande telles qu'elles sont énoncées au § 2 alinéa 3 des CGA, relatives à la transaction visée. En cas de contradiction entre les présentes CGA et le contrat/rapport de clôture des négociations (ci-après dénommés conjointement le « **Contrat** ») ou le bon de commande, le Contrat ou le bon de commande prévalent, respectivement. En cas de contradiction entre le Contrat et le bon de commande, le Contrat prévaut.
2. La conclusion d'un contrat conformément aux CGA signifie que les CGA seront appliquées par le Fournisseur et le Client à tous les types d'opérations ou de transactions énumérées au paragraphe 1 ci-dessus que le Fournisseur et le Client pourraient conclure à l'avenir, même si ces transactions ne mentionnent pas les CGA.
3. Toutes conditions générales, tous contrats types préétablis ou toutes autres observations du Fournisseur jointes ou incorporées aux CGA ne lient pas le Client, même si elles ne sont pas expressément rejetées par celui-ci. Si aucun exemplaire des CGA n'est envoyé ou remis au Fournisseur, soit avec l'offre du Client, soit à une autre occasion, les CGA s'appliquent comme si le Fournisseur les connaissait ou aurait dû les connaître dès la première transaction commerciale avec le Client.
4. Toute mention, dans les CGA de :
  - a) « **CGA** » désigne les présentes Conditions générales d'achat;
  - b) « **Client** » désigne la société KRONOSPAN, SARL, qui effectue ou envisage d'effectuer des transactions avec le Fournisseur (ci-après « **Société** »);
  - c) « **Fournisseur** » désigne un fournisseur, vendeur ou prestataire de services qui exerce une activité ou une profession consistant à fournir des services ou à réaliser des ventes, équipements, etc.;
  - d) « **Biens** » désigne les biens, matériaux, matières premières, pièces, pièces préfabriquées, produits, appareils, logiciels, services, entretien, travaux, etc., achetés par le Client dans le cadre de son activité et fournis par le Fournisseur.

**§ 2 Bons de commande**

1. Les Biens ne peuvent être acquis que sur la base d'un bon de commande écrit et signé par une personne autorisée et d'un Contrat entre le Fournisseur et le Client.
2. Le Fournisseur doit accepter chaque bon de commande par confirmation écrite dans les 5 jours suivant la réception du bon de commande. En l'absence de confirmation dans ce délai, le bon de commande est considéré par le Client comme accepté tacitement par le Fournisseur dans les termes qui y sont spécifiés.
3. En l'absence de Contrat, le bon de commande du Client signé par une personne autorisée constitue une offre (valable pour la durée indiquée) régie par le droit marocain et, à ce titre, doit être accepté par le Fournisseur dans son intégralité, sans modification ni réserve. Toute modification ou ajout à une disposition d'un bon de commande est considéré comme une contre-offre. Toute modification d'un bon de commande doit être expressément confirmée par écrit aussi bien par le Client que par le Fournisseur.
4. Toute facture du Fournisseur portant sur ses fournitures doit indiquer le numéro du bon de commande du Client. En l'absence du numéro de bon de commande, le Client peut considérer que les Biens spécifiés dans la facture n'ont pas été commandés et peut les refuser ou retenir le paiement jusqu'à ce que le Fournisseur prouve (par ex. en montrant le bon de commande) à quel titre les Biens sont livrés.
5. Le coût de tout matériel, dessin, modèle ou autre, préparé et/ou obtenu au cours des négociations précédant la commande, est inclus dans le prix du bon de commande, et ces éléments deviennent la propriété du Client conformément au bon de commande. Le Client acquiert également tous les droits d'auteur et les droits de propriété industrielle relatifs aux objets susvisés, ainsi que le droit d'exercer les droits d'auteur

**§ 1 Scope of application**

- 1.- These General Conditions of Purchase ("**Conditions**") apply to all sales and supplies of Goods by Suppliers to Customer transacted on the basis of (subject to mandatory provisions of law): (i) Customer's order signed by authorised persons together with signed contract between Supplier and Customer or (ii) on the basis of Customer's order signed by authorised persons together with signed report on conclusion of negotiations between Supplier and Customer or (iii) on the basis of Customer's order signed by authorised persons as the case may be under § 2 sub-paragraph 3 of the Conditions. No other transaction terms, including ones that are in contravention to the Conditions, can be accepted unless upon Customer's approval which must be given in writing, otherwise being null and void. Any matters not addressed in the Conditions will be governed, respectively: (i) by the provisions of contract and order, or (ii) by the provisions of report on conclusion of negotiations and order, or (iii) by the provisions of order as the case may be under § 2 sub-paragraph 3 of the Conditions, relating to the transaction at hand. In case of contradiction between these Conditions and the contract/report on conclusion of negotiations (hereinafter jointly referred to as the "**Contract**") or order, the Contract or order shall prevail respectively. In case of contradiction between the Contract and order, the Contract shall prevail.
- 2.- The conclusion of a Contract according to the Conditions means that the Conditions will be applied by Supplier and Customer to all categories of transactions referred to in sub-paragraph 1 above which the Supplier and the Customer may enter into in future, even when such a transaction does not refer to the Conditions.
- 3.- No general conditions or other pre-formulated standard contracts of Supplier and no remarks which Supplier may attach to or incorporate in the Conditions will bind Customer even if not expressly rejected by him. Where a copy of the Conditions is not sent or delivered to Supplier, whether together with Customer's offer or on some other occasion, the Conditions will apply nevertheless as if Supplier knew or ought to know them from his earlier commercial transactions with Customer.
- 4.- Any reference in the Conditions to:
  - a) "Conditions" is a reference to these General Conditions of Purchase,
  - b) "Customer" is a reference to the companies KRONOSPAN, SARL, which transacted or plans to transact with Supplier (hereinafter referred as the "**Entity**"),
  - c) "Supplier" is a reference to a supplier, seller or service provider who is engaged in the business or profession of providing services or making sales, supplies, etc.,
  - d) "Goods" is a reference to goods, materials, raw materials, parts, prefabricates, products, devices, software, services, maintenance, works etc. purchased by Customer in course of his business and supplied by Suppliers.

**§ 2 Orders**

- 1.- Goods may be purchased only on the basis of a written order signed by authorised persons and Contract between Supplier and Customer.
- 2.- Supplier must accept each order by confirming it in writing within 5 days from receipt. In the absence of such confirmation within such time, the order will be considered by Customer to be tacitly accepted upon the terms therein specified.
- 3.- In the absence of a Contract, a Customer's order signed by authorised persons is an offer (valid for such time as therein indicated) under the Moroccan law and as such may be accepted by Supplier in whole without any changes or reservations. Any change or addition to any provision of an order will be deemed a counteroffer. Any changes to an order must be expressly confirmed in writing by both Customer and Supplier.
- 4.- Any invoice by Supplier for his supplies must quote Customer's order number. In the absence of such order number, Customer may consider that the Goods specified in the invoice have not been ordered and may reject them or withhold payment until Supplier demonstrates (e.g. by showing the order) the basis on which the Goods were supplied.
- 5.- The fee for any materials, drawings, designs or the like, prepared and/or collected in course of pre-order negotiations is included in the order price, and these things shall become the property of Customer on fulfilment of the order. Customer shall also acquire all copyrights and intellectual property right related to the above mentioned objects, as well as the right to exercise derivative copyrights and use to these

et les droits d'utilisation dérivés de ces objets. Dans le cadre de l'acquisition des droits d'auteur, ou des droits dérivés et de toute propriété intellectuelle, le Client dispose d'un droit d'usage pluriel, anonyme, exclusif et illimité et de diffusion des objets susvisés et de leurs versions modifiées, sans restriction territoriale, dans tout domaine susceptible d'être exploité. Le cas échéant, à première demande du Client, le Fournisseur s'engage à signer avec le Client un accord confirmant la cession des droits d'auteur et de propriété industrielle ou à présenter une déclaration écrite à cet effet.

6. Dans le cas des bons de commande portant sur des services, le Fournisseur doit retirer des installations du Client les déchets produits par son travail, conformément aux dispositions applicables en vertu de la loi.

### § 3 Livraison des Biens

1. La date de livraison est la date indiquée sur le bon de commande. Un bon de commande peut prévoir la livraison des Biens à la demande du Client. Sans préjudice de l'obligation de payer les pénalités contractuelles ou les dommages-intérêts visés au paragraphe § 5 ci-dessous, le Fournisseur est tenu d'informer immédiatement le Client de toute situation susceptible d'affecter la ponctualité de la livraison des Biens.
2. La livraison de Biens avant la date convenue n'est pas autorisée, sauf accord écrit préalable du Client. En cas de livraison anticipée, le délai de paiement est calculé à partir de la réception de la facture par le Client.
3. Les Biens sont livrés aux risques et aux frais du Fournisseur. La livraison des Biens doit être réceptionnée à l'entrepôt du Client qui est ouvert les jours ouvrables de 8h à 16h30 (à l'exception des urgences, à déterminer par le Client). Le risque de perte accidentelle ou de dommage des Biens est transféré au Client à la signature du bordereau de livraison ou, dans le cas de machines ou d'installations, à la mise en service ou à la date de la confirmation écrite de l'acceptation par les représentants du Client et du Fournisseur. En cas de réclamation concernant le poids, le poids des Biens sera déterminé à l'aide de la balance du Client. Le Fournisseur est l'unique responsable des conséquences d'une mauvaise préparation ou de l'absence de documents de transport. Le Client est en droit de faire payer au Fournisseur tout frais occasionné par des documents de transport inappropriés.
4. Sans préjudice du point 3.1 ci-dessus, les Biens sont livrés DAP (INCOTERMS 2010) à la destination de livraison spécifiée dans le bon de commande ou au site d'activité du Client si ce dernier ne spécifie pas de destination de livraison différente.
5. En cas de retard de livraison, le Fournisseur doit payer au Client une pénalité contractuelle de 1% de la valeur de la commande pour chaque jour de retard, mais pas plus de 15% de la valeur totale de la commande. Si le Client subit un préjudice du fait du retard de livraison des Biens, il peut, sur la base des règles générales de droit, réclamer des dommages-intérêts, sans préjudice de la pénalité convenue. Le Client peut réclamer des dommages-intérêts au Fournisseur tant pour les dommages directs, y compris le manque à gagner, que pour les dommages indirects ou consécutifs résultant d'un retard de livraison ou de défauts des Biens.
6. Si le retard de livraison des Biens est supérieur à 7 jours, le Client a le droit de résilier la commande sans accorder de délai supplémentaire et sans perdre le droit de réclamer des pénalités et des dommages-intérêts en vertu du sous-paragraphe 5. Le Client peut ainsi annuler un bon de commande dans un délai de 5 jours ouvrables, à compter du huitième jour de retard de livraison.
7. Avec les Biens, le Fournisseur doit remettre au Client tous les documents requis par la loi, tels que les instructions en français et, au minimum, les certificats, certifications de sécurité, certificats d'origine, attestations, listes de pièces détachées et autorisations relatives aux Biens. Le Client peut faire payer au Fournisseur tout frais occasionné par l'absence des documents requis par la loi. Bien que cela ne soit pas spécifié dans la documentation, les Biens et la documentation correspondante sont fournis en conformité avec les normes les plus élevées et en pleine conformité avec les réglementations applicables.
8. Les Biens ne sont pas réputés avoir été livrés si les documents visés au sous-paragraphe 7 ne sont pas livrés au Client avec les Biens de manière à ce que ce dernier puisse les consulter à sa guise.
9. Le Fournisseur doit s'assurer que la livraison des Biens s'effectue dans des conteneurs ou emballages standards pour ces Biens ou, si un emballage standard n'a pas été spécifié, dans un emballage qui sécurise et protège les Biens jusqu'à la fin du processus de livraison.
10. Le Fournisseur déclare et garantit que ses Biens sont exempts de tout défaut physique ou juridique et, en particulier, qu'ils n'enfreignent pas les droits de propriété intellectuelle de tiers, y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, marques déposées, brevets et/ou dessins et modèles industriels. Le Fournisseur doit, à ses propres frais, indemniser et/ou dégager le Client de toute responsabilité pour tout dommage, y compris les dommages directs et indirects, liés à la livraison de Biens défectueux.

items. As part of the acquisition of copyrights, derivative copyrights and any intellectual property, the Customer shall have a right to multiple, anonymous, exclusive and unlimited time use and dissemination of the above mentioned objects and their amended versions, without territorial restrictions, on all available fields of exploitation. When necessary, at first demand of Customer, Supplier shall sign an agreement with Customer confirming the transfer of copyrights and intellectual property or submit a written statement of that effect.

- 6.- In the case of service orders, Supplier must collect from Customer's site any waste generated by the work, as per applicable provisions of law.

### § 3 Deliveries of Goods

- 1.- The delivery date shall be as indicated in the order. An order may provide for delivery of Goods on Customer's call. Without prejudice to the liability to pay any contractual penalties or damages under sub-paragraph 5 below, Supplier must give Customer a prompt notice of any situation that can affect the timeliness of any delivery of Goods.
- 2.- No early delivery of Goods is possible unless upon Customer's prior written approval. For an early delivery, the payment time is counted from the receipt of the invoice by Customer.
- 3.- Goods are delivered at Supplier's risk and cost. Delivery of Goods will be received in Customer's warehouse which is open on business days from 8:00 to 16:30 (excluding emergencies, to be determined by the Customer). The risk of accidental loss of or damage to Goods passes to Customer on signature of delivery receipt or, in the case of plant or machinery, on commissioning or on the date of written confirmation of acceptance by representatives of Customer and Supplier. In the event of complaints as to weight, the weight of the Goods will be determined using Customer's weigh. Supplier is solely responsible for the consequences of improper preparation or incompleteness of transport documents. Customer is entitled to charge Supplier for any documented costs resulting from inappropriate transport documents.
- 4.- Without prejudice of 3.1 above, goods will be delivered on DAP (INCOTERMS 2010) basis to the delivery destination specified in the order or to Customer's place of business if Customer does not specify a different delivery destination.
- 5.- In the event of delayed delivery, Supplier will pay Customer a contractual penalty at 1% of net order value per each day of the delay, but no more than 15% of net order value. If Customer incurs a loss due to a delay in delivery of Goods, Customer may rely on the general rules of law to seek damages, without prejudice of the agreed delay penalty. Customer may seek damages from Supplier both for actual (direct) damages, including lost benefits or profits, and for incidental or consequential (indirect) damages, arising in connection with a delayed delivery or defects of Goods.
- 6.- If the delay in delivering any Goods is more than 7 days, Customer shall have the right of withdrawal from the order without granting an additional period and without losing his right to claim contractual penalty or damages under sub-paragraph 5. Customer may so cancel an order within 5 business days, starting with the 8th day of delivery delay.
- 7.- Together with Goods, Supplier will deliver to Customer all document required by law, such as instructions in French Language, at least, certificates, safety certifications, certificates of origin, attestations, spare part list and approvals relating to Goods. Customer may charge Supplier for any documented costs incurred as a result of lack thereof. Despite not being specified on the documentation, the Goods and the documentation shall be provided in compliance with the highest possible standards and in full observance of applicable regulations.
- 8.- Goods are not deemed delivered if the documents referred to in sub-paragraph 7 are not delivered together with the Goods to Customer in such a way that Customer is able to freely review them.
- 9.- Supplier will make sure that Goods are delivered in containers or in standard packaging for such Goods or, if no standard packaging has been specified, then in such packaging as is appropriate to secure and protect the Goods until the end of the delivery process.
- 10.- Supplier represents and warrants that his Goods are free of any physical or legal defects, and in particular do not infringe on any third party intellectual property rights, including but not limited to any copyrights, trademarks, patents and/or industrial designs. Supplier, at his expense, will indemnify and/or hold harmless Customer for any damages, including direct and indirect damages, arising in connection with delivery of defective Goods.

11. Lorsque le Fournisseur fournit des services dans les installations du Client, il est tenu et responsable de respecter toutes les formalités, de notifier les autorités administratives correspondantes, d'obtenir toutes les autorisations nécessaires et de payer tous les impôts et cotisations à la Sécurité sociale dus concernant le personnel du Fournisseur fournissant les services dans les installations du Client.
12. Le personnel du Fournisseur et tout sous-traitant du Fournisseur doivent se conformer aux règles et règlements applicables dans les installations du Client.
13. Le Client a le droit de retarder la livraison de tout ou partie des Biens commandés. Dans ce cas, le Fournisseur s'engage à conserver les Biens dans ses propres installations ou dans celles d'un tiers jusqu'à ce que le Client donne son accord pour la livraison. Le cas précédent n'implique pas de frais pour le Client pendant les 30 premiers jours. Après cette période, les parties doivent se mettre d'accord sur les coûts de stockage dans les installations du Fournisseur ou de tiers.
14. Si les Biens ne sont pas conformes aux spécifications convenues, le Client peut retourner les Biens au Fournisseur aux risques et aux frais de ce dernier ou notifier au Fournisseur que les Biens livrés sont refusés et stockés aux risques et aux frais du Fournisseur.

#### **§ 4 Garantie, y compris la garantie légale**

1. Le Client dispose de toutes les garanties légales pour tout défaut des Biens en vertu de la loi applicable.
2. Si la réclamation n'est pas résolue dans les 14 jours suivant la réception, le Fournisseur doit payer au Client une pénalité contractuelle de 1 % de la valeur de la commande pour chaque jour de retard à compter de la réclamation, mais pas plus de 15 % de la valeur totale de la commande. Si le Client subit une perte en raison du retard dans le traitement de la réclamation, le Client peut invoquer les règles générales du droit pour demander des dommages-intérêts, sans préjudice de la pénalité convenue.
3. Si le Client résilie tout ou partie d'un bon de commande ou d'un contrat, le Client peut, sans limitation, faire payer au Fournisseur un montant pour le stockage des Biens qui n'ont pas été retirés par le Fournisseur.
4. Sauf si un bon de commande ou un contrat entre le Client et le Fournisseur en dispose autrement, le Fournisseur accorde au Client une garantie de qualité pour les Biens livrés pendant 3 ans à compter de leur livraison au Client. Lorsqu'une fourniture implique la prestation de services, la garantie du Fournisseur couvre l'ensemble des services, c'est-à-dire les matériaux individuels, dispositifs ou éléments de construction (même si la garantie du fabricant était différente) et lié à la constitution, au traitement, au montage ou à l'installation des travaux. Dans le cadre de la garantie, le Client peut, à sa discrétion, demander que le défaut physique des Biens soit réparé ou que les Biens soient livrés sans défauts. Si le Client invoque la garantie, le Fournisseur doit retirer les Biens défectueux des installations du Client et livrer à nouveau des Biens exempts de défauts. Dans le cadre de ses droits, le Client peut confier à des tiers la réparation du défaut aux risques et aux frais du Fournisseur, sans avoir besoin de l'accord préalable du Fournisseur. Le Fournisseur doit remettre au Client, en même temps que les Biens, un certificat de garantie confirmant les droits du Client.
5. Le Client se réserve le droit de retenir le paiement ou d'effectuer une déduction sur le paiement des Biens pour lesquels il existe des réclamations au titre de l'un des sous-paragraphes 1 à 4.
6. Le Fournisseur est responsable des actes, omissions, négligences et devoirs de ses fournisseurs, sous-traitants, agents, employés, travailleurs ou autres contractants comme s'il s'agissait de ses propres actes, omissions, négligences ou devoirs. Le Fournisseur est en tout état de cause responsable de tout dommage ou préjudice corporel ou matériel causé par des défauts des Biens fournis. Toute sous-traitance doit être approuvée par écrit par le Client.

#### **§ 5 Services de pesage**

Le Client fera payer au Fournisseur les services de pesage dans les installations du Client, aux prix du Client.

#### **§ 6 Conditions financières**

1. Sauf disposition contraire d'un bon de commande, les prix indiqués sur le bon de commande sont établis comme étant le prix ferme dans l'entrepôt ou les installations du Client. Si une réduction du prix des Biens est constatée entre la demande d'un bon de commande de la part du Client et la livraison des Biens, le Fournisseur doit adapter cette réduction avant l'acceptation du bon de commande. Le Fournisseur n'a pas le droit d'augmenter le prix du bon de commande si le prix des Biens augmente entre la communication du bon de commande par le Client et la livraison des Biens.
2. L'emballage adapté est inclus dans le prix du bon de commande. Par ailleurs, l'emballage doit, sans limitation, être conforme aux

- 11.- Where Supplier renders any services at Customer's site, Supplier is required and liable to comply with all formalities, notify the relevant administrative authorities, obtain all necessary permits and pay all taxes and social security contributions due, in connection with Supplier's personnel performing the services at Customer's site.
- 12.- Supplier's personnel and subcontractors must comply with rules and regulations applicable at Customer's site.
- 13.- Customer has the right to delay the forwarding of all or part of the Goods ordered. In this case, the Supplier undertakes to hold the Goods in its or third party storage facilities until he is given the go-ahead for delivery. The above shall not constitute any cost for Customer for the first 30 days; after such period the parties shall reach an agreement on the expenses for storage in the Supplier or third party's facilities.
- 14.- Should the Goods not meet with the agreed specifications, Customer may return the Goods to the Supplier at the Supplier's risk and expense or may notify the Supplier that the Goods are rejected whereupon the Goods shall be stored at the Supplier's risk and expense.

#### **§ 4 Warranty, including statutory warranty**

- 1.- Customer will have all statutory warranty for defects rights in relation to Goods as per applicable law.
- 2.- If a complaint is not dealt with within 14 days from receipt, Supplier will pay Customer a contractual penalty at 1% of net order value per each day started of the complaint processing delay, but no more than 15% of net order value. If Customer incurs a loss due to a delay in complaint processing, Customer may rely on the general rules of law to seek damages without prejudice of the agreed delay penalty.
- 3.- In the event of Customer's withdrawal from an order or Contract, Customer may, without limitation, charge Supplier a fee for the storage of any Goods that have not been taken back.
- 4.- Unless an order or Contract between Customer and Supplier provides otherwise, Supplier grants to the Customer a quality warranty for the Goods that have been delivered, for at least 3 years from being released to Customer. Where a supply involves services, Supplier's warranty covers the entire scope of the services, i.e. both individual materials, devices or subassemblies (even if manufacturer's warranty was different) and related incorporation, processing, assembly or installation work. Under the warranty, Customer may, at his own discretion, demand that the physical defect of the Goods is remedied or that defect-free Goods are delivered. If Customer invokes the warranty, Supplier must take back the defective Goods from Customer's warehouse and redeliver defect-free Goods. As part of his remedies, Customer may have third parties remedy the defect at Supplier's cost and risk, without having to request Supplier to do so. Together with Goods, Supplier will deliver to Customer a warranty certificate to confirm Customer's rights.
- 5.- Customer reserves the right to withhold payment or make a deduction from payment for Goods for which he pursues claims under any of sub-paragraphs 1 to 4.
- 6.- Supplier will be liable for acts, defaults, negligence and duties of his suppliers, subcontractors, agents, employees, workers or other contractors as if they were his own acts, defaults, negligence or duties. Supplier shall in any case be responsible for any loss or injury to people or damage to property caused by faults in supplied Goods. Any subcontracting must be approved in writing by the Customer.

#### **§ 5 Weighing services**

Customer may charge Supplier for weighing services on Customer's premises at Customer's prices.

#### **§ 6 Settling accounts with Supplier**

- 1.- Unless an order provides otherwise, any prices stated in the order are fixed prices ex warehouse or Customer's site. If there is a price reduction between Customer's submission of an order and the delivery of the Goods, Supplier will appropriately reduce the price earlier agreed in the order. Supplier is not entitled to increase the order price if the price for the Goods is increased between Customer's submission of the order and the delivery of the Goods.
- 2.- Order prices include appropriate packaging and packaging will, without limitation, comply with applicable marking and labelling regulations.

règlementations applicables en matière de marquage et d'étiquetage. Le prix du bon de commande couvre toutes les obligations, actions et frais nécessaires à l'exécution complète de la commande.

3. Tous les prix et remises figurant sur un bon de commande s'appliquent également aux modifications des bons de commande et aux bons de commande supplémentaires.
4. La facturation des bons de commande est réalisée sur la base des certificats d'acceptation des Biens signés par le Fournisseur et le Client. Même si aucune réclamation n'a été faite par le Client au moment du certificat d'acceptation des Biens, cela n'implique en aucun cas la renonciation du Client à formuler des réclamations après le certificat d'acceptation si les défauts se révèlent après ou ont été dissimulés par le Fournisseur.
5. Dans le cas de bons de commande portant sur des livraisons régulières, les paiements du Client sont effectués au titre de factures émises par le Fournisseur sur une base mensuelle ou hebdomadaire, selon ce qui a été convenu avec le Client.
6. Lorsque le prix est fixé dans une devise autre que le dirham, le Client et le Fournisseur s'accordent sur le taux de change moyen publié par la Banque Centrale du Maroc (« Banque »), applicable le jour ouvrable précédant la date de la facture. Le Fournisseur doit s'assurer que la facture fait référence à un taux de change et à un tableau de taux de change de la Banque, sur la base desquels les Parties règlent leurs comptes. Le Fournisseur ne peut facturer au Client les différences de prix résultant des différences de taux de change.
7. En cas de livraison de Biens d'une valeur nette supérieure à 260 000 MAD (ou son équivalent en devises), le Client se réserve le droit de conserver 10 % de cette valeur nette à titre de garantie pour toute réclamation qu'il pourrait avoir en vertu du § 4 des CGA, pendant la période de transfert du risque de perte accidentelle ou d'endommagement des Biens.
8. Les montants dus au Fournisseur à la suite de commandes exécutées peuvent être compensés par le Client avec les montants dus par le Fournisseur à toute Société. Les montants dus au Client par le Fournisseur en vertu du Contrat, du bon de commande et/ou des CGA peuvent être compensés par le Client avec les créances du Fournisseur à l'égard de toute Société.
9. Le Fournisseur s'engage à ce que les conditions offertes pour la fourniture de ses Biens à la Société ne soient pas moins bonnes que celles offertes à d'autres clients.

#### § 7 Conditions de paiement

1. Le Client paie les Biens livrés par un paiement autre qu'en espèces, c'est-à-dire par virement sur le compte bancaire fourni par le Fournisseur.
2. Sauf si un bon de commande et/ou le Contrat en dispose autrement, le paiement des Biens achetés est effectué le dernier jour du mois, si la facture a été reçue par le Client entre le 1er et le 15 de chaque mois, ou le 15 du mois suivant, si la facture a été reçue entre le 16 et le dernier jour du mois précédent. Si le Client paie les Biens reçus au moins 14 jours avant la date convenue sur le bon de commande, le Fournisseur doit lui accorder une remise d'au moins 3 %. Cette remise peut, sur la base d'un accord écrit et individuel entre le Client et le Fournisseur, être remplacée par une remise supplémentaire, le cas échéant, en plus des remises prévues au paragraphe § 8 des CGA.
3. Le paiement des Biens peut être effectué à une date différente avec l'accord écrit du Client. Sauf indication contraire sur le bon de commande ou dans le Contrat, les factures ne peuvent être émises par le Fournisseur qu'après signature par le Client du protocole de réception/confirmation de livraison.
4. Le paiement est réputé effectué à la date à laquelle le compte bancaire du Client est débité.
5. Le Client peut compenser avec les sommes dues au Fournisseur les montants qui lui sont dus au titre d'un bon de commande ou de l'exécution d'un bon de commande, même si ces montants ne sont pas exécutoires.

#### § 8 Rabais

1. Le Fournisseur et le Client doivent décider des rabais sur le bon de commande ou dans le Contrat ou à un moment ultérieur.
2. Les rabais visés au sous-paragraphe 1 sont calculés sur les prix nets des Biens.
3. Le rabais est justifié par une facture rectificative de la TVA que le Fournisseur doit émettre 30 jours calendaires après la fin de la période convenue.
4. S'il existe une relation continue d'au moins trois ans entre le Client et le Fournisseur, outre les remises visées au sous-paragraphe 1 ci-dessus, le Fournisseur doit accorder au Client une remise supplémentaire pour chaque année suivante de leur relation de 3% du total des achats bruts de l'année précédente, en prenant pour référence, pour le calcul de la remise, qu'une année correspond à 365 jours consécutifs.

Order price cover all obligations, actions and burdens needed to fully perform the order.

- 3.- Any prices and rebates for an order will apply also to changed orders and follow-up/additional orders.
- 4.- Orders are invoiced on the basis of acceptance certificates signed in relation to Goods by Supplier and Customer. The fact that no claims are raised by Customer in an acceptance certificate in relation to defective Goods will not prevent him from raising such claims later if the defects only become apparent after acceptance or were concealed by Supplier.
- 5.- In the event of orders relating to regular deliveries, Customer's payments will be made on the basis of summary invoices issued by Supplier on a monthly or weekly basis, as agreed with Customer.
- 6.- Where pricing is stated in a currency not being dirham, Customer and Supplier will settle mutual accounts according to the published average (middle) exchange rate of the Moroccan Central Bank ("Bank") applicable as at the date of the business day preceding the invoice date. Supplier must make sure the invoice refers to an exchange rate and a Bank table of exchange rates according to which the Parties will settle their mutual accounts. Supplier will not charge Customer for any price differences resulting from foreign exchange differences.
- 7.- Where a delivery is for Goods with a net value of more than MAD 260,000 (or equivalent in a foreign currency), Customer reserves the right to retain 10% of such net value as a security for any claims he may have under §4 of the Conditions, for the period of passage of risk of accidental loss of or damage to the Goods.
- 8.- Supplier's receivables resulting from his completed orders may be offset by Customer against amounts payable by Supplier to any Entity. Customer's receivables against Supplier resulting from Contract, order and/or the Conditions may be offset by Customer against any Supplier's receivables against any Entity.
- 9.- Supplier undertakes that the terms offered for supplies of his Goods to the Entitie will be no worse than those offered to others Customers.

#### § 7 Payment terms

- 1.- Customer will pay for delivered Goods using non-cash payment, that is by a bank transfer to Supplier's bank account.
- 2.- Unless an order and/or the Contract provides otherwise, payment for purchased Goods will be made on the last day of the month, if invoice was received by Customer in the period between 1st and 15th of the month or 15th day of the next month, if the invoice was received in the period between 16th to the last day of the previous months. If Customer pays for received Goods at least 14 days earlier than as agreed in the order, Supplier will grant Customer a discount of at least 3%. This discount may, based on individual written agreement between Customer and Supplier, be replaced with an extra rebate, if any, in addition to the rebates set out in §8 of the Conditions.
- 3.- Payment for the Goods may be made at a different date on receipt of Customer's written consent. If the order or contract is not otherwise specified, invoices may be issued by the Supplier only after the signing of the protocol of receipt/confirmation of delivery to by the Customer.
- 4.- Payment is deemed to be made at the date of the debit to Customer's bank account.
- 5.- Customer may make a setoff against amounts due to Supplier for any amounts due to Customer in connection with an order or order fulfilment, even if such amounts are not enforceable.

#### § 8 Rebates

- 1.- Supplier and customer might agree on rebates in the order or in the Contract or on a later stage.
- 2.- The rebates set out in sub-paragraphe 1 will be calculated on net prices for the Goods.
- 3.- A rebate will be supported by a correcting VAT invoice to be issued by Supplier on or before 30 followings days after the end of the agreed period.
- 4.- In the case of a continuing relationship between Customer and Supplier which lasts at least 3 years, in addition to the rebates set out in sub-paragraphe 1 above, Supplier shall grant Customer an extra rebate for each subsequent year of their relationship at 3% of last year's gross purchases, provided that, for the purposes of the rebate, a year will be taken to mean 365 consecutive days.

### § 9 Force majeure

1. Aucune des parties n'est responsable des dommages résultant d'un cas de force majeure.
2. La partie qui se trouve dans l'impossibilité de remplir ses obligations contractuelles en raison d'un cas de force majeure doit en informer l'autre partie par écrit au plus tard 14 jours à compter de la date de survenance d'un tel cas. L'obligation de notification s'applique également aux informations indiquant que cette situation n'existe plus. Le défaut de notification par la partie qui est dans l'impossibilité de remplir ses obligations contractuelles en raison d'un cas de force majeure prive cette partie du droit d'invoquer le cas de force majeure pour être libérée de ses obligations.
3. Lorsqu'un cas de force majeure se produit, le délai prévu pour l'exécution de ses obligations est prolongé de la durée de ce cas ou de ses conséquences.
4. Si l'arrêt pour cause de force majeure dure plus de 30 jours, la partie non touchée par cette situation a le droit de résilier le bon de commande en tout ou en partie sans accorder de délai supplémentaire, mais à l'exclusion de toute autre indemnité pour ce motif.

### § 10 Dispositions finales

1. Le Fournisseur n'est pas autorisé à céder ses droits ou obligations à l'égard du Client sans l'accord écrit préalable de ce dernier. La signature d'un Contrat conformément aux CGA signifie que le Fournisseur donne son accord inconditionnel au Client pour qu'il cède ses droits ou obligations au titre du Contrat en faveur de toute société.
2. Le Fournisseur doit préserver le secret des termes du bon de commande avec le Client et de toute information relative au Client à laquelle il a accès dans le cadre de la négociation ou de l'exécution d'un bon de commande. Le Fournisseur ne peut divulguer ces informations qu'après avoir obtenu l'accord écrit préalable du Client ou si des dispositions légales impératives l'y obligent. En cas de non-respect des obligations ci-dessus, le Fournisseur doit verser au Client une pénalité contractuelle de 2 000 000 MAD pour chaque manquement. Si le Client subit un préjudice en raison du non-respect par le Fournisseur des obligations ci-dessus, le Client peut, sur la base des règles générales de droit, demander des dommages-intérêts sans préjudice de la pénalité convenue. Le Client a le droit de réclamer au Fournisseur des dommages-intérêts pour des dommages directs, des préjudices et un manque à gagner.
3. Le Fournisseur doit souscrire une assurance responsabilité civile couvrant au moins 100 % de la valeur du bon de commande du Client. Si le Client le demande, le Fournisseur doit lui envoyer une copie des documents d'assurance en question.
4. Les CGA font partie intégrante de tout bon de commande de Biens passé au Fournisseur par le personnel autorisé du Client et des Contrats entre le Client et le Fournisseur.
5. Pour tout ce qui n'est pas déterminé par les parties, la loi marocaine s'applique.
6. Tous les litiges relatifs aux CGA, aux Contrats ou aux bons de commande conclus sont soumis aux tribunaux de la juridiction de Casablanca (Maroc).
7. Les CGA entrent en vigueur le 23 mars 2023 et s'appliquent à tous les achats et livraisons de Biens effectués par le Client après cette date.
8. En cas de conflit entre la version française et la version anglaise des présentes CGA, la version française prévaut.
9. Les CGA sont également disponibles sur <http://www.kronospan.com>.
10. Conformément aux dispositions du règlement sur la protection des données à caractère personnel, vous êtes informé que vos données sont traitées par le Client dans le but de gérer et de maintenir la relation contractuelle ou précontractuelle et commerciale décrite dans le présent document, et dont la base de légitimité est l'exécution de la relation contractuelle ou la mise en place de mesures précontractuelles. Les données fournies sont conservées pendant la durée de la relation commerciale et pendant la période nécessaire pour se conformer aux obligations légales pertinentes. Les données peuvent être cédées, le cas échéant, (i) à d'autres sociétés du groupe à des fins administratives internes, (ii) aux autorités compétentes et (iii) aux fournisseurs, si cela s'avère nécessaire pour la bonne prestation du service. Pour toute information complémentaire à cet égard, ou pour exercer vos droits d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité et/ou d'opposition, vous pouvez contacter le responsable du traitement : KRONOSPAN, SARL (réf. *Protección de Datos*), Barrio de Castañares, s/n, 09199, Burgos (Espagne) ou [privacy@kronospan.es](mailto:privacy@kronospan.es). Si vous estimez que vos droits dans ce domaine ont été violés, vous pouvez déposer une plainte auprès de la CNDP ([www.cndp.ma](http://www.cndp.ma)).

### § 9 Force majeure

- 1.- Neither of the parties is liable for damage suffered due to force majeure circumstances.
- 2.- The party for which it becomes impossible to meet its contractual obligations due to force majeure circumstances, shall notify of that the other party in writing latest 14 days as of the date of the beginning of such circumstances. The obligation to provide such notices shall apply also to an information that such circumstance is no longer present. Lack of notification from the party to which it becomes impossible to fulfil its contractual obligations due to force majeure circumstances shall deprive this party of the right to refer to force majeure circumstances in order to be released from its liability.
- 3.- When force majeure circumstance occurs the time stipulated for fulfilment by the parties of their obligations hereunder shall be extended for the period during which the above circumstances or their consequences last.
- 4.- If suspension caused by force majeure lasts more than 30 days, the party which is not affected by force majeure circumstance is entitled to withdraw from, a part or the entire, order without granting an additional period but , with the exclusion of any further indemnity.

### § 10 Final provisions

- 1.- Supplier is not entitled to assign his rights or duties in relation to Customer without Customer's prior written consent. Signing a Contract in accordance with the Conditions means that Supplier gives unconditional consent to Customer to assign any rights or duties of in favor of any Entity.
- 2.- Supplier will maintain the secrecy of order terms agreed with Customer and of any Customer-related information which comes to Supplier's attention when negotiating or fulfilling an order. Supplier may disclose such information only on receipt of Customer's written consent or if required by mandatory provisions of law. In the event of a breach of the above obligations, Supplier will pay Customer a contractual penalty of MAD 2,000,000 for each breach. If Customer incurs a loss due to Supplier's breach of the foregoing obligations, Customer may rely on the general rules of law to seek to damages without prejudice of the agreed delay penalty. Customer may seek damages from Supplier for actual (direct) damages, for consequential (indirect) damages and lost profits.
- 3.- Supplier must maintain business liability insurance for at least 100% of Customer order value. If so requested by Customer, Supplier must submit to him copies of relevant insurance documents.
- 4.- The Conditions are an integral part of any orders for Goods made with Supplier by Customer's authorised staff and of any contracts between Customer and Supplier.
- 5.- Any matters that have not been addressed will be governed by Moroccan law.
- 6.- All disputes arising in connection with the Conditions or with Contracts entered into on their basis will be submitted to a court of Casablanca (Morocco).
- 7.- The Conditions become effective on 23 March 2023 and will apply to all purchases and supplies of Goods entered into by Customer after that date.
- 8.- In case of conflict between the French and the English version of these conditions, the French version shall prevail.
- 9.- The Conditions are also available at <http://www.kronospan.com>.
- 10.- According to the provisions of the Personal Data Protection Act, you are informed that your data will be processed by the Customer with the purpose of managing and maintaining the contractual or precontractual and commercial relationship acquired with you described in this document, and which legal base is the execution of the contractual relationship or the establishment of pre-contractual measures. The data provided will be kept as long as the commercial relationship is maintained or during the period of time necessary to comply with the legal obligations that may be applicable. Data may be transferred, if necessary, to (i) other Group companies for internal administrative purposes, (ii) competent authorities and (iii) suppliers, if necessary for the proper provision of the service. For further information in this regard, or to exercise your rights of access, rectification or deletion, limitation of processing, portability and/or opposition, please contact the data controller: KRONOSPAN, SARL (Data protection ref.), Barrio de Castañares, s/n, 09199, Burgos (Spain) or [privacy@kronospan.es](mailto:privacy@kronospan.es). If you consider that your rights in this matter have been violated, you may file a complaint with the CNPD ([www.cndp.ma](http://www.cndp.ma)).